

Objet : Circulation et stationnement rue de la Ruelle Verte à Coulaines

LE MAIRE DE COULAINES,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- A la demande de l'Entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR RESEAUX SARTHE, route d'Alençon – 72000 LE MANS et pour réaliser une extension réseau gaz avec deux branchements pour deux pavillons ;

ARRETE :

Article 1 : A partir du lundi 17 juillet 2017, et pendant la durée des travaux, la circulation se fera par alternat par panneaux B15/C18 à l'angle de la rue de la Gironde et de la Ruelle Verte, pour réaliser une extension réseau gaz avec deux branchements pour deux pavillons à Coulaines.

Article 2 : le stationnement sera interdit et considéré comme gênant dans le périmètre du chantier (Art.R417.10 – Enlèvement de véhicules – opposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

Article 3 : L'Entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR RESEAUX SARTHE est chargée de la sécurité et de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : M. le Directeur général des services de la ville, M. le Directeur Départemental de la sécurité publique et l'Entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Coulaines, le 7 juillet 2017

Le Maire Adjoint,



Claude CHATONNAY